



ACADÉMIE
DE MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mouvement 2023

Recueil des fiches de postes spécifiques

Liste des postes spécifiques

I - POSTES A PROFIL (PAP) : postes hors mouvement

Intitulé du poste	Titres requis	Nb de postes
Conseiller pédagogique départementaux :		
Appui missions DAASEN	CAFIPEMF, avec l'option correspondante au poste le cas échéant	1
Coordonnateur CAPPEI		1
Maths-Sciences		1
Total		3
Conseiller pédagogique auprès d'un IEN		
CP généraliste – Circonscription du Lamentin	CAFIPEMF, avec l'option correspondante au poste le cas échéant	1
CP généraliste – Circonscription du Marigot		1
CP EPS - Circonscription du Lamentin		1
CP EPS - Circonscription du Marin		1
CP EPS - Circonscription du Morne Rouge		1
CP Référent Maths-Sciences – Circonscription du Saint-Esprit		1
Total		6
Coordonnateurs éducation prioritaire :		
REP (1 poste pour 2 réseaux)	Expérience en éducation prioritaire	1
Total		1
Directions d'école		
EEPU PIERRE ZOBDA QUITMAN – Circonscription du Lamentin	Fiches des directions en annexe	1
EMA ANSE MADAME – Circonscription de Schoelcher		1
YOLANDE SAINTE-ROSE – Circonscription de Rivière Salée		1
Total		3
Coordonnateur des AESH	CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI	1
Enseignant en milieu hospitalier	CAPSAIS, CAPA-SH option D, CAPPEI « Coordonner une ULIS » (TFC ou Troubles psychiques)	1
Maître spécialisé itinérant Autisme (MSI)	CAPA-SH option D, CAPPEI « Coordonner une ULIS ou une UE » (TFC, TSA)	1

II - POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES (PEP)

Intitulé du poste	Titres requis
Animateurs circonscription :	
LVR	Habilitation LVR
Dispositifs de scolarisation particuliers :	
UPE2A	Certificat d'enseignement du FLS
Coordonnateur d'unité locale d'inclusion scolaire ULIS école 1 ULIS TFC/TSA : EEPU Gros Morne A (189Y) 1 ULIS TFC/TSA : EEPU Pierre Cirille (334F) 1 ULIS TFC/TSA : EEPU Philemont Montout (319P)	CAPPEI (TFC, TSA)
Coordonnateur d'unité locale d'inclusion scolaire ULIS lycée professionnel	CAPA-SH option D, 2CA-SH option D ou CAPPEI « Coordonner une ULIS ou une UE » (TFC, TFA, TFM-MI, TSLA, TSA)°

Mouvement 2023

Fiches

Postes à profil

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique départemental généraliste (Dominante : Appui missions DAASEN)
	PLACE DU POSTE	Le Conseiller pédagogique généraliste ayant une mission départementale à dominante « Appui missions DAASEN » inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. Il exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN ADAASEN.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le CP ayant une mission départementale est un élément moteur pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre des dispositifs périscolaires, d'aide et de soutien aux élèves (devoirs faits, stages de réussite, ...) dans le cadre notamment de la mise en œuvre des stratégies académique et nationale. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.
	MISSIONS	Les missions du CP ayant une mission départementale s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la mise en œuvre des examens et concours ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ; • Être l'interlocuteur des municipalités et des circonscriptions, se déplacer pour expliquer, recueillir les informations ; • Construire l'information destinée à la DGESCO et répondre aux enquêtes nationales et académiques ; • Assurer le secrétariat des réunions des diverses instances de pilotage et de suivi ; Assister à des comités locaux de pilotage, participer aux réunions de travail du Groupe d'Appui Départemental ; • Assurer un rôle d'information, de communication et de négociation auprès des services du Rectorat et des partenaires extérieurs ; • Conseiller sur le choix des intervenants extérieurs et sur la pertinence de leur contribution à l'action éducative ; • Contribuer à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales, à l'élaboration de chartes ou de conventions ; • Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ; • Concourir à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets de classe ou d'école et accompagner les équipes dans leur réalisation ; • Participer à des conseils de cycle, à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets d'école ; • Favoriser le rayonnement des actions de circonscription, académiques et nationales en lien avec la mission ; • Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les enseignants en début de carrière ; • Participer à la formation initiale des professeurs des écoles ; • Organiser et conduire des actions de formation continue inscrites au plan académique de formation ; • Aider à la mise en œuvre de toute action éducative visant à renforcer la réussite de tous les élèves ; • Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux ; • Gérer les dossiers administratifs inhérents à la mission.
	COMPETENCES	<p>L'exercice de cette mission requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance du système éducatif, des programmes scolaires et des enjeux de la réforme des temps périscolaires ; • Capacité à dialoguer et à travailler avec des interlocuteurs variés en comprenant les multiples enjeux du travail partenarial ; • Compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation, rédaction, conduite de réunions...); • Très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation. • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ; • Maîtrise des outils numériques et des démarches relatives de communication et de formation à distance ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Ecoute, discrétion, loyauté et disponibilité, sens de l'initiative et de l'autonomie.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant une mission départementale de Coordonnateur CAPPEI
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique coordonnateur CAPPEI ayant une mission départementale de coordination du CAPPEI est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN ASH CTR.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le Conseiller pédagogique a une mission départementale en tant que coordonnateur CAPPEI. Dans le cadre de l'école inclusive, il est en charge de l'ingénierie de formation dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap, en cohérence avec sa lettre de mission.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et accompagnement des enseignants spécialisés et des stagiaires CAPPEI ; • Formation des personnels des structures accueillant des élèves à besoins éducatifs particuliers ; • Coordination logistique de la formation CAPPEI et des MFIN (Modules de formation d'initiative nationale), au niveau académique en étroite collaboration avec l'INSPE, notamment.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du plan de formation au CAPPEI pour les parcours ouverts dans l'Académie ; • Gestion des interventions dans le cadre du CAPPEI ; • Organisation logistique des formations ASH en lien avec l'INSPE, la DIFOR et la DAFPEN ; • Conception, organisation et suivi des modules de formation académiques ; • Interventions dans la formation CAPPEI, MFIN ; • Visites et régulations auprès des stagiaires et des tuteurs ; • Intervention dans les formations de l'INSPE (Master MEEF, DUFAE, AEM, etc.) ; • Formation initiale et continue des enseignants exerçant dans les dispositifs d'accueil des élèves en situation de handicap et en grande difficulté scolaire ; • Formation des enseignants des structures médico-éducatives et médico-sociales ; • Formation des personnels d'encadrement, formateurs, AESH, ATSEM ; • Personne ressource du pôle académique.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître la psychologie de l'enfant et de l'adolescent ayant des troubles et des difficultés d'apprentissage divers et variés ; • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Maîtrise des outils numériques et des démarches relatives à la formation à distance ; • Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe ; • Avoir des capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation ; • Être capable d'organiser et d'animer des formations sur les différents handicaps et la difficulté scolaire.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH ou du CAPPEI ; • Être titulaire du CAFIPEMF ; • Posséder une expérience dans les domaines de l'ASH et de l'ingénierie de formation ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant la mission départementale en Mathématiques
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique ayant la mission départementale en mathématiques inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN en charge de la mission « Mathématiques ».
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique ayant la mission académique en Mathématiques est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail académique arrêté et défini par l'IA-DAASEN. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre du plan académique pour le développement de la culture scientifique à l'école et au collège, en cohérence avec sa lettre de mission. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.
	MISSIONS	Les missions du conseiller s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à l'application des programmes et à la mise en œuvre des priorités nationales et académiques ; • Contribuer à la mise en œuvre de la feuille de route de la mission mathématiques et des conclusions du COPIL mathématiques ; • Intervenir en appui dans le cadre des liaisons inter-degrés et inter-cycles ; • Accompagner les actions académiques ou de circonscription liées à l'évaluation des acquis scolaires et à l'analyse des résultats des élèves ; • Collecter et communiquer des informations sur les pratiques pédagogiques des enseignants ; • Animer des groupes de travail en collaboration avec les IEN, les IAPR et les formateurs académiques (éducation prioritaire) ; • Contribuer à la formation et au suivi des CPC-référents mathématiques de circonscription (RMC) ; • Soutenir et impulser des opérations de valorisation et de promotion mobilisant un grand nombre d'élèves ; • Participer à la conception, à l'organisation et la coordination des actions de formation et d'animation (en circonscription et à l'échelle départementale) ; • Élaborer et assurer la diffusion de ressources pédagogiques ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ; • Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux ; • Gérer les dossiers administratifs inhérents à la mission.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Connaissance approfondie du système éducatif et des programmes scolaires ; • Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ; • Maîtrise des outils numériques et des démarches de la formation à distance ; • Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie ; • Très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation. • Une relative autonomie de l'action et une adaptabilité à la réalité et aux besoins du terrain ;
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF ; • Posséder de très bonnes connaissances didactiques et pédagogiques dans le domaine des mathématiques (objectifs, démarches, contenus, progressions etc.) ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique généraliste en circonscription
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique généraliste est un formateur polyvalent qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Éducation Nationale dont il est le collaborateur direct.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'action du CPC s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur, en cohérence avec sa lettre de mission.
	MISSIONS	Les missions du CPC s'exercent dans trois champs d'actions articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets de classe, de cycle et d'école ; • Apporter son appui aux enseignants, aux directeurs d'école et aux équipes dans tous les domaines d'enseignement sur leurs lieux d'exercice ; • Amener les enseignants à analyser leurs pratiques professionnelles ; • Aider à identifier les besoins de formation ; • Assurer le suivi et l'assistance aux enseignants débutants dans le métier ; • Favoriser la mutualisation et le travail en équipe des enseignants ; • Participer à des conseils de cycle et des conseils d'école ; • Aider à la mise en œuvre d'activités innovantes et accompagner les équipes ; • Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ; • Participer à la formation, à l'accompagnement et à l'évaluation des stagiaires ; • S'assurer des bonnes conditions de déroulement des stages des étudiants ; • Organiser et conduire des animations pédagogiques ; • Concevoir, conduire et évaluer des actions de formation continue ; • Participer à l'accompagnement des enseignants qui s'engagent dans la préparation de certifications professionnelles ; • Conseiller sur le choix des intervenants extérieurs et sur la pertinence de leur contribution à l'action éducative ; • Aider à la mise en œuvre de toute action éducative visant à renforcer la réussite de tous les élèves ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ; • Participer à des groupes de travail départementaux ou nationaux ; • Prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail pédagogique de la circonscription.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Solides connaissances pédagogiques, didactiques et réglementaires ; • Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ; • Maîtrise des outils numériques et des démarches de la formation à distance ; • Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC, PEMF ou en équipe de circonscription.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant une mission EPS en circonscription
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique EPS est un formateur polyvalent qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription dont il est le collaborateur direct.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le CP EPS est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur. Il contribue au développement des activités physiques et sportives au sein d'une circonscription.
	MISSIONS	Les missions du CPC EPS s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ; • Assister les équipes enseignantes notamment pour les aider à bien gérer leur temps et à optimiser l'organisation et le fonctionnement des cycles pédagogiques ; • Apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets de classe, de cycle ou de projets d'école ; • Aider à la mise en œuvre d'activités innovantes et accompagner les équipes d'enseignants dans la réalisation de ces activités ; • Conseiller sur le choix des intervenants extérieurs et sur la pertinence de leur contribution à l'action éducative ; • Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les enseignants débutants ; • Participer à la formation initiale des professeurs des écoles ; • Concevoir et conduire des actions de formation continue ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ; • Participer à des groupes de travail départementaux ou nationaux ; • Gérer les dossiers administratifs inhérents à la mission.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne maîtrise des problématiques et enjeux inhérents au domaine de l'EPS ; • Solides connaissances didactiques et réglementaires ; • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ; • Maîtrise des outils numériques et des démarches de la formation à distance ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Écoute, discrétion, loyauté et disponibilité, sens de l'initiative et de l'autonomie.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF option EPS en priorité ou à défaut, s'être engagé(e) dans la préparation du CAFIPEMF option EPS ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC, PEMF ou en équipe de circonscription.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique en circonscription Réfèrent Mathématiques
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique réfèrent mathématiques de circonscription exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription de rattachement du poste.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'action du CPC-RMC s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan mathématiques et, en cohérence des priorités académiques, dont celles liées à l'école inclusive, au numérique, à la maternelle et à l'éducation prioritaire. Elle est coordonnée par l'IEN chargé de mission mathématique académique.
	MISSIONS	Le CPC-RMC exerce une mission de formation, d'accompagnement, de conseil d'ordre didactique et pédagogique, auprès des enseignants de la circonscription. Au sein de groupes de travail, il s'inscrira dans la production d'outils et de ressources mathématiques au niveau académique.
	FONCTIONS	<p>Les fonctions du CPC-RMC s'organisent principalement selon quatre pôles :</p> <p>1) <u>Travailler au sein d'une équipe départementale</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En synergie avec l'IEN de circonscription et l'IEN chargé de mission mathématique départementale ; • Avec les autres CPC-RMC et formateurs de l'académie : partage de ressources et de pratiques, analyse des modalités d'accompagnement, mutualisation de productions, etc.. ; • En binômes de référents mathématiques 1^{er} et 2nd degrés (CPC-RMC et PLC) selon les modalités proposées par l'académie. <p>2) <u>Accompagner individuellement les enseignants</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans leurs pratiques quotidiennes en classe ; • Dans la définition de leurs besoins de formation ; • Dans le développement et le renforcement de leurs compétences didactiques et disciplinaires. <p>3) <u>Accompagner collectivement les enseignants</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En favorisant le travail collaboratif et en impulsant une dynamique de travail entre pairs ou de groupe ; • En menant des séances de co-observation (dans le cadre de Lessons Studies, par exemple) ; • En contribuant à la diffusion des pratiques efficaces et en accompagnant la mise à disposition de ressources ; • En apportant son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets d'école ; • En conduisant des actions de formation continue inscrites au plan académique de formation ; • En participant à la formation initiale des professeurs des écoles. <p>4) <u>Se former</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer à des actions académiques de formation spécifique à destination des référents ; • Développer et actualiser sa culture de l'enseignement des mathématiques, notamment par l'autoformation.
	COMPETENCES	<p>L'exercice de cette mission requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une bonne connaissance des savoirs disciplinaires mathématiques, du système éducatif, des programmes scolaires et des textes officiels ; • Une bonne culture mathématique et scientifique ainsi que des compétences didactiques et pédagogiques solides dans le domaine de l'enseignement des mathématiques ; • Une bonne connaissance des spécificités de l'enseignement des mathématiques à l'école primaire ; • Une relative autonomie de l'action et une adaptabilité à la réalité et aux besoins du terrain ; • Une bonne maîtrise des usages du numérique, notamment des techniques audiovisuelles multimédia et des outils de travail collaboratif ; • Une connaissance des ressources numériques en mathématiques ; • Des capacités d'innovation.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAFIPEMF ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC, PEMF ou en équipe de circonscription.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant une mission départementale ASH
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique ASH est un formateur polyvalent, titulaire d'une option de spécialité du CAPA-SH ou CAPPEI. Il inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale ASH dont il est le collaborateur direct.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'action du CP ASH s'inscrit dans le cadre du programme de travail académique arrêté par l'IA-DAASEN, sous l'autorité de l'IEN-ASH.
	MISSIONS	Les missions du CP ayant une mission départementale ASH s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les démarches pédagogiques adaptées aux besoins éducatifs particuliers des élèves, qu'il s'agisse de la grande difficulté scolaire, du handicap ou de la précocité intellectuelle, et étendre leur diffusion ; • Participer activement à la formation spécialisée des enseignants, et principalement celle des enseignants débutants en ASH durant les animations pédagogiques et les stages de formation continue, mais aussi dans le cadre de suivis individualisés ; • Accompagner les enseignants non spécialisés nommés sur postes spécialisés ; • Impulser et apporter son concours aux projets pédagogiques de classes et de dispositifs spécialisés ; • Concevoir des outils à destination des maîtres ou des établissements ; • Assurer le suivi des stagiaires CAPPEI et concourir à leur formation ; • Accompagner les candidats libres inscrits pour l'obtention de la certification spécialisée ; • Animer divers groupes de travail en fonction des priorités découlant du projet ASH ; • Aider à la mise en œuvre de toute action éducative visant à renforcer la réussite de tous les élèves ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître de manière approfondie le système éducatif, les programmes de l'école, les orientations et évolutions de l'ASH ; • Connaître de manière précise les structures et les problématiques de l'ASH, dans le premier comme dans le second degré ; • Être en mesure de conseiller, de guider d'encadrer les maîtres dans les domaines de la didactique et de la pédagogie pratiques, de l'adaptation et de la spécialisation des enseignements ; • Maîtriser des outils numériques et des démarches de la formation à distance ; • Pouvoir s'intégrer à une équipe et secondier efficacement l'IEN ASH ; • Comme pour tout collaborateur direct de l'IEN, le positionnement d'un conseiller pédagogique suppose de solides qualités de déontologie, de discrétion professionnelle et de loyauté.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaires du CAFIPEMF et d'une option de spécialité du CAPA SH ou du CAPPEI ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience de CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Coordonnateur en REP ou en REP+
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN responsable de la circonscription dont relèvent les écoles et les collèges classés REP ou REP+, et sous l'autorité fonctionnelle conjointe des pilotes du REP ou REP+.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	La fonction de coordonnateur REP ou REP+ vise à faciliter les liaisons entre les différents acteurs du réseau.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des liens étroits et constructifs avec les familles et les partenaires ; • Contribuer à la définition et à la gestion des actions pédagogiques pertinentes au plus près du terrain : programmations et évaluations communes par exemple, et à leur intégration dans un projet de réseau ; • Assurer la constitution, la gestion et la diffusion de ressources pédagogiques et de repères relatifs aux politiques partenariales ; • Favoriser la mise en réseau progressive, des différents partenaires (enseignants des premier et second degrés, équipes des programmes de réussite éducative (PRE), éducateurs de prévention, délégué du préfet...) et assurer le bon fonctionnement des diverses instances (CEC, Comité de pilotage du réseau...) ; • Tenir à jour un tableau de bord du réseau d'éducation prioritaire, assurer la mise au point de suivis de cohortes et d'évaluations permettant d'apprécier l'évolution de la population des élèves du réseau. • En collaboration avec les formateurs académiques, animer et participer aux concertations des enseignants du premier et du second degré, pour impulser les choix définis dans le réseau ; • Contribuer aux liaisons et échanges avec les autres REP et REP+ ; • Alimenter en contenus le site internet dédié à l'éducation prioritaire.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la mise en œuvre du projet de réseau d'une part entre les écoles du réseau, et d'autre part, entre le collège et les écoles du secteur ; • Assister les pilotes d'un réseau (chef d'établissement et IEN de circonscription) dans l'organisation et l'animation du réseau dans les champs éducatifs et pédagogiques ; • Contribuer à l'évaluation du projet du réseau d'éducation prioritaire par sa participation à la construction d'outils diagnostiques et d'autoévaluation ; • Participer aux concertations visant à analyser les résultats des élèves aux évaluations nationales (CP, CE1, 6e) ; • Contribuer au suivi et à l'évaluation des élèves ; • Coordonner et animer le travail pédagogique et éducatif des équipes ; • Contribuer à l'ingénierie des plans de formation et à leur mise en œuvre ; • Contribuer à la gestion des HSE (exemple : Devoirs Faits) ; • Proposer des actions innovantes ; • Transmettre les contenus de formations et les ressources à tous les professeurs ; • Élaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre des dossiers, organiser les réunions institutionnelles.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Aptitude à s'adapter aux diverses situations professionnelles ; • Capacité à fédérer des personnes ; • Compétences relationnelles et de négociation ; • Aptitudes au travail en équipe avec l'ensemble des personnels de la communauté éducative et particulièrement avec l'équipe de direction de l'établissement, les CPE et le personnel de la vie scolaire, les directeurs d'école et l'IEN, les correspondants académiques de l'EP ; • Connaissance des partenaires de l'Éducation nationale ; • Faire preuve d'autonomie, d'initiative, d'esprit d'analyse et savoir rendre-compte ; • Planification et conduite de réunion ; • Disponibilité indispensable.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • L'engagement dans la préparation d'un CAFIPEMF est apprécié ; • Une expérience de l'éducation prioritaire est souhaitable mais non indispensable.
	NOMINATION	<ul style="list-style-type: none"> • Affectation au mouvement principal à titre définitif ; • Stabilité dans le poste souhaitable pour une durée de 5 ans ; • Lettre de mission pour une durée de 3 ans.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 30 points.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Directeur d'école sur poste spécifique à profil Ecole élémentaire Pierre ZOBDA QUITMAN CYCLE 3
	PLACE DU POSTE	Le directeur d'école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et /ou du contrat d'objectifs du réseau. Dans ce cadre, il veille à renforcer l'enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1 ^{er} et 2 nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l'ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
	MISSIONS	Le directeur d'école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement. A travers un pilotage renforcé, il sait s'appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide ; • Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves ; • Permettre la définition des conditions d'une meilleure organisation de l'accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d'élèves en difficulté de son école ; • Faciliter l'appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d'accompagnement ; • Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ; • Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ; • Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ; • Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ; • Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ; • Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l'équipe de pilotage de dispositif ; • Participer à des commissions d'habilitation ou d'agrément et de groupes de travail départementaux ; • Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école ; • Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles ; • Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ; • Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires ; • Maîtriser les outils numériques et les démarches d'animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l'établissement (administratif, pédagogique, management) ; • Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ; • Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.

PROFIL DU POSTE	SPECIFICITE DE L'ECOLE	<p style="text-align: center;">Cette école accueille uniquement des classes du CE2 au CM2.</p> <p>FAVORISER L'EPANOUISSEMENT, L'AUTONOMIE ET LA REUSSITE DES ELEVES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Placer les élèves en situation d'écriture au quotidien • Apprendre à traiter des informations, à formuler et à résoudre des situations-problèmes de façon transversale • Assurer la maîtrise de la langue française <p>RENFORCER LA POSTURE DE L'ECOLE DANS LE DOMAINE DU NUMERIQUE, DU MULTILINGUISME</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la réussite des élèves • S'approprier l'usage des tablettes numériques • Eduquer à la culture numérique <p>ACQUERIR UNE EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Former l'élève en tant que personne et citoyen potentiel • Respecter les règles de la vie collective et singulièrement dans les pratiques sportives • Pratiquer une évaluation positive de l'élève en vue d'une auto-évaluation
CONTEXTE ADMINISTRATIF	<p>PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)</p> <p>NOMINATION</p> <p>REGIME INDEMNITAIRE</p> <p>MODALITES DE CANDIDATURE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et plus ; et avoir exercé la fonction de direction d'école durant 5 années consécutives. • Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d'école est vivement souhaitée. <p>Affectation au mouvement principal à titre définitif.</p> <p>NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Directeur d'école sur poste spécifique à profil Ecole d'application maternelle ANSE-MADAME
	PLACE DU POSTE	Le directeur d'école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et /ou du contrat d'objectifs du réseau. Dans ce cadre, il veille à renforcer l'enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1 ^{er} et 2 nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l'ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
	MISSIONS	Le directeur d'école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement. A travers un pilotage renforcé, il sait s'appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide ; • Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves ; • Permettre la définition des conditions d'une meilleure organisation de l'accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d'élèves en difficulté de son école ; • Faciliter l'appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d'accompagnement ; • Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ; • Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ; • Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ; • Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ; • Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ; • Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l'équipe de pilotage de dispositif ; • Participer à des commissions d'habilitation ou d'agrément et de groupes de travail départementaux ; • Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école ; • Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles ; • Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ; • Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires ; • Maîtriser les outils numériques et les démarches d'animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l'établissement (administratif, pédagogique, management) ; • Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ; • Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
SPECIFICITE DE L'ECOLE	<ul style="list-style-type: none"> • Développer le capital lexical des élèves et la compréhension fine ; • Permettre à tous les élèves de raisonner en jouant ; • Développer la logique. 	

CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et plus ; et avoir exercé la fonction de direction d'école durant 5 années consécutives. • Être titulaire du CAFIPEMPF ; • Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d'école est vivement souhaitée.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217).
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Directeur d'école sur poste spécifique profil Ecole élémentaire YOLANDE SAINTE-ROSE - DUCOS
	PLACE DU POSTE	Le directeur d'école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et /ou du contrat d'objectifs du réseau. Dans ce cadre, il veille à renforcer l'enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1 ^{er} et 2 nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l'ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
	MISSIONS	Le directeur d'école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement. A travers un pilotage renforcé, il sait s'appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide ; • Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves ; • Permettre la définition des conditions d'une meilleure organisation de l'accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d'élèves en difficulté de son école ; • Faciliter l'appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d'accompagnement ; • Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ; • Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ; • Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ; • Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ; • Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ; • Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l'équipe de pilotage de dispositif ; • Participer à des commissions d'habilitation ou d'agrément et de groupes de travail départementaux ; • Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école ; • Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles ; • Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ; • Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires ; • Maîtriser les outils numériques et les démarches d'animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l'établissement (administratif, pédagogique, management) ; • Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ; • Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
	SPECIFICITE DE L'ECOLE	<i>Renforcer l'acquisition des fondamentaux Améliorer le climat scolaire et former le citoyen Cultures artistiques et sportives</i>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et plus ; et avoir exercé la fonction de direction d'école durant 5 années consécutives. • Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d'école est vivement souhaitée.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217).
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Coordonnateur des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)
	PLACE DU POSTE	L'enseignant coordonnateur exerce ses activités sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN CTR-ASH dont il est le collaborateur direct. Il est membre du service école inclusive. Sa mission est académique.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le coordonnateur gère le recrutement et assure le suivi des situations individuelles des AESH affectés dans le cadre d'un accompagnement individuel, mutualisé ou collectif. Il élabore et renseigne des outils numérisés de pilotage au regard des besoins d'accompagnement des élèves en situation de handicap. Quotité horaire : 35h et 5 semaines de congé.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la mise en œuvre des PIAL dans le cadre du Service Ecole Inclusive académique (SEIA) ; • Gérer et anticiper, à l'échelle départementale, les besoins en AESH en fonction des notifications émises par la maison martiniquaise des personnes handicapées (MMPH) et des besoins signalés par les référents de scolarisation des élèves en situation de handicap et les pilotes des PIAL ; • Participer au recrutement des AESH qui exerceront auprès des élèves scolarisés en écoles ou établissements publics ou privés lors de commissions de recrutement ou d'entretiens individuels ; • Être l'interlocuteur des AESH, des référents de la scolarisation, des inspecteurs de l'Éducation nationale, des chefs d'établissements, des directeurs d'école et des services administratifs académiques ; • Assurer un suivi de la situation administrative des AESH en lien avec les services gestionnaires, les pilotes des PIAL et sur le plan pédagogique en lien avec les équipes éducatives ; • Travailler en coordination avec la division des personnels, l'EPLÉ employeur et payeur, les enseignants référents, les organismes formateurs ; • Assurer une veille juridique et informationnelle ; • Concevoir et renseigner des tableaux de bord ; renseigner les enquêtes ministérielles, académiques ; • Contribuer à la formation des AESH.
	CONNAISSANCES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les textes législatifs et réglementaires relatifs à la gestion, à la formation des AESH et à l'éducation inclusive (dispositifs et modalités d'accueil des élèves à BEP) ; • Connaître le fonctionnement de la MMPH, les missions des enseignants référents et des partenaires sociaux ou de soins ; • Connaître les différents dispositifs de recrutement des AESH et le suivi de leur carrière.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir travailler en lien avec l'IEN ASH, le coordonnateur PIAL, le médecin CTR ; • Être force de proposition, conseiller, accompagner ; • Savoir assurer des liens relationnels avec de nombreux interlocuteurs internes et externes à l'Éducation nationale, travailler en équipe, collaborer ; • Être disponible et réactif ; • Savoir anticiper, organiser, planifier et assurer un travail administratif rigoureux ; • Maîtriser de manière experte les outils numériques (traitement de textes, tableur, logiciel de messagerie ...).
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	Titulaire d'un CAPSAIS, CAPA-SH, ou CAPPEI ou d'une solide expérience dans l'ASH secteur handicap.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Indemnité enseignant spécialisé (IR 408)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé en milieu hospitalier
	PLACE DU POSTE	L'enseignant spécialisé en milieu hospitalier est placé sous l'autorité hiérarchique de l'inspecteur CTR-ASH.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'enseignant spécialisé exerce ses fonctions auprès des enfants et adolescents hospitalisés dans les services de pédiatrie, de rééducation fonctionnelle et chirurgie infantile des hôpitaux généraux. Selon leurs pathologies, ils peuvent être en hospitalisation de jour, en unité de court ou de moyen séjour.
	MISSIONS	Assurer des temps de scolarisation soit au chevet de l'enfant ou de l'adolescent, soit dans la classe de l'hôpital, selon des horaires liés aux soins en fonction du projet individualisé élaboré avec l'équipe pluri-professionnelle de l'établissement sanitaire.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la scolarisation des enfants et adolescents pendant leur temps d'hospitalisation ; • Elaborer un projet d'apprentissage avec l'élève, l'équipe médicale et les parents ; • Organiser des actions pédagogiques au plus près des besoins de chacun ; • Travailler en lien étroit avec les différents enseignants des élèves en maintenant les liens avec l'établissement scolaire d'origine ; • Assurer un rôle de soutien ou de répétiteur ; • Utiliser les nouvelles technologies (internet, webcam, cartable connecté, ENT...) afin de garder le contact avec l'établissement scolaire d'origine ; • Préparer et accompagner le retour en milieu scolaire ordinaire ; • Organiser des temps de liaison avec l'extérieur ; • Contribuer, le cas échéant, à la mise en place de l'APADHE ou d'autres modalités d'enseignement (à distance, à domicile) ; • Participer aux réunions des équipes de suivi de la scolarisation (ESS) permettant la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS) ; • Réaliser des bilans réguliers du fonctionnement du dispositif et les transmettre à l'IEN/CTR ASH.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître la psychologie de l'enfant et de l'adolescent malades ; • Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe ; • Avoir des capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation ; • Avoir de bonnes compétences en informatique ; • Avoir une grande disponibilité.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAPSAIS, du CAPA-SH ou du CAPPEI coordonner une ULIS ou une UE (TFM, TFC ou Troubles psychiques).
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Indemnité forfaitaire (IR 1994) et indemnité enseignant spécialisé (IR 408)
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant spécialisé itinérant autisme
	PLACE DU POSTE	Exercice itinérant en fonction de la sectorisation départementale. Intervention dans les écoles, collèges et lycées.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	<ul style="list-style-type: none"> • Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées. • Stratégie nationale 2018-2022 pour l'autisme : garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes - 06/04/2018 <p>L'action de l'enseignant spécialisé itinérant autisme s'inscrit dans le cadre du programme d'intervention arrêté par l'IEC CTR ASH à qui il remet un bilan d'activité trimestriel.</p>
	MISSIONS	<p>Missions d'enseignement auprès d'élèves ayant un trouble du spectre autistique avec ou sans troubles associés, relevant d'un PPS et scolarisés en milieu dit « ordinaire ».</p> <p>Missions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des équipes pédagogiques aux troubles du spectre autistique.</p>
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Informer sur le handicap et conseiller les enseignants d'accueil sur les adaptations pédagogiques liées au TSA ; • Assurer un soutien pédagogique adapté à l'élève ; • Analyser les besoins spécifiques de chaque élève (matériel adapté, aide humaine) ; • Travailler en collaboration avec tous les partenaires de la scolarisation de l'élève (établissements scolaires, ESMS, pilotes PIAL, AESH, enseignants référents) ; • Participer aux réunions d'équipes éducatives et de suivi de scolarisation (ESS) et aux équipes pluridisciplinaires d'évaluation de la MMPH ; • Accompagner les familles ; • Collaborer à l'élaboration du parcours scolaire de l'élève ; • Participer activement au projet d'orientation de l'élève ; • Informer et former les AESH ; • Impulser et accompagner des actions visant à promouvoir l'inclusion des élèves TSA dans les établissements ; • Etablir le lien Maternelle / Élémentaire / Collège / Lycée.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité au travail en équipe pluri-catégorielle ; • Capacité à coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs à l'école dans le cadre des projets individuels de chaque élève ; • Capacité à mettre en œuvre les aides pédagogiques adaptées ; • Capacité à évaluer régulièrement les actions engagées ; • Capacité à animer des formations d'adultes en présentiel et à distance ; • Capacité à produire des ressources pédagogiques adaptées innovantes (numériques) ; • Maîtriser des matériels et logiciels spécifiques aux troubles du neuro-développement. • Capacité à assurer une veille pédagogique (site ASH).
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	Être titulaire du CAPA-SH, du CAPPEI coordonner une ULIS ou une UE TFC et disposant d'une connaissance affirmée de l'autisme et des troubles du neuro-développement plus généralement.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

Mouvement 2023

Fiches
Postes à exigences
particulières

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION N DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Animateur Langue Vivante Régionale (A-LVR)
	PLACE DU POSTE	L'animateur LVR, A-LVR, est placé sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription de rattachement du poste.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	La mission de l'A-LVR s'inscrit dans le cadre de la politique académique de développement de la LVR créole à l'école coordonnée par l'IEN chargé de mission Pôle Langues vivantes 1 ^{er} degré.
	MISSIONS	L'animateur de Langue Vivante Régionale a pour mission d'accompagner, dans sa circonscription et dans le cadre général académique, le développement de la langue et de la culture créole à l'école.
	FONCTIONS	<p>Dans le cadre du projet académique, l'animateur LVR contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A l'accompagnement des classes dans lesquelles la langue et la culture régionale sont enseignées ; • A l'accompagnement des PE qui désirent passer l'habilitation en LVR créole ; • A la promotion du travail collaboratif entre la mission LVR et les missions : LVE, Maîtrise de la Langue Française, Education artistique, Numérique pour une meilleure réussite de tous les élèves ; • A l'extension de l'enseignement de la LVR créole dans les écoles de l'académie : déploiement des classes bilingues, de l'enseignement précoce des Langues (projet Boite à Histoires), information des équipes pédagogiques et des parents, communication avec les divers partenaires, etc. ; • A la conception et à la diffusion de ressources didactiques et pédagogiques (outils, sites, fonds documentaires, mutualisation de documents et de pratiques, etc.), incluant celles relatives à l'évaluation des compétences des élèves ; • Aux travaux des séminaires LVR, aux temps forts annuels dédiés à LVR (semaines du créole, des Langues vivantes, semaine académique du créole) ; • A l'émergence et à la mise en œuvre de projets d'apprentissage interdisciplinaires centrés sur l'acquisition de compétences linguistiques et culturelles créoles et, conséquemment, l'amélioration de la maîtrise de la langue française ; • A la mise en place d'une continuité des enseignements et des apprentissages au sein de l'école primaire (aux cycle 1, 2 et 3) et avec le collège (continuité du cycle 3 et cycle 4), en élaborant et en mettant en œuvre de manière conjointe et cohérente, des actions de continuité pédagogique (liaison inter cycles, projet d'école et d'établissement, liaison école-collège, projets d'action pédagogique communs, etc.) et des outils (livret scolaire, protocole d'évaluation, portfolio, etc.) ; • Au développement des relations avec les divers partenaires de l'école (parents d'élèves, associations, collectivités territoriales, etc.), s'agissant de l'enseignement de la LVR Créole.
	COMPETENCES	<p>L'exercice de cette mission requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une bonne connaissance du système éducatif, des programmes scolaires et des textes officiels ; • Une excellente maîtrise de la langue vivante créole et une solide culture créole ; • Des compétences didactiques et pédagogiques solides dans les tous les domaines disciplinaires et en particulier, pour l'enseignement du français et des langues vivantes ; • De bonnes compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation, communication, etc.) ; • Une bonne maîtrise du numérique à l'école à savoir, les technologies usuelles de l'information et de la communication, les techniques audiovisuelles et le multimédia.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	Peuvent faire acte de candidature, les enseignants du premier degré possédant une ancienneté de service d'au moins cinq ans, de préférence habilités pour l'enseignement de la LVR à l'école.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Aucun
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)
	PLACE DU POSTE	Des dispositifs accueillant des élèves allophones de moins de 12 ans sont installés dans le 1er degré.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Dans le cadre du projet d'accueil et de suivi de la scolarisation des élèves allophones dans le 1er degré, l'enseignant en UPE2A est une personne ressource placée sous l'autorité de l'IEN de circonscription. Il enseigne auprès d'élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) du premier degré. Les élèves de l'UPE2A peuvent être accueillis selon des modalités temporelles particulières dans les classes ordinaires de l'école.
	MISSIONS	Scolariser et inclure les EANA dans le 1er degré.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'enseignement du français oral et écrit et les langues des disciplines pour tout élève allophone, peu ou pas scolarisé antérieurement dans son pays d'origine ; • Travailler en collaboration avec l'équipe pédagogique concernée pour la scolarisation de l'élève EANA en UPE2A et en classe ordinaire, dite classe d'inclusion, dans le respect des horaires des enseignements du 1er degré, avec une souplesse d'organisation entre l'UPE2A et la classe d'inclusion ; • Evaluer l'élève en s'appuyant sur les items du socle commun de compétences, de connaissances et de culture et sur le CECRL ; • Rencontrer et informer les familles et/ou tuteurs ; • Elaborer des projets individualisés pour organiser l'inclusion scolaire des EANA ; • Faciliter la transmission des informations auprès des équipes enseignantes ; • Conseiller les enseignants recevant des élèves allophones ; • Conseiller en qualité de personne ressource, les équipes de circonscription pour l'inclusion scolaire des élèves EANA dans les écoles.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une connaissance approfondie de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ; • Connaître les méthodes propres à l'apprentissage du français langue étrangère et du français langue seconde ; • Avoir une expérience en UPE2A (ex-CLIN) ou avec des adultes ou élèves allophones ; • Être capable de s'adapter à un public d'enfants et d'adolescents qui n'a pas les habitudes scolaires du contexte francophone ; • Savoir travailler en équipe ; • Posséder de solides compétences relationnelles et communicationnelles.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Certification complémentaire pour l'enseignement du français dans les classes d'initiation ou d'accueil pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française¹ ; • Licence de français langue étrangère.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 30 points et Indemnité REP ou REP + en fonction du classement de l'école d'affectation
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Coordonnateur ULIS-école Troubles du Spectre Autistique (TSA)
	PLACE DU POSTE	Le poste est situé dans une école élémentaire. Le coordonnateur de l'ULIS est placé sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN de circonscription.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Texte(s) de référence : Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées. Stratégie nationale 2018-2022 pour l'autisme : garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes - 06/04/2018
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la coordination pédagogique de l'ULIS ; • Assurer la cohérence et la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation des élèves ; • Partager avec les professionnels des services médico-sociaux compétents, un langage et des outils de réflexion communs.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la scolarisation des élèves d'âge élémentaire présentant des troubles neuro-développementaux ; • Elaborer un projet d'apprentissage pour chaque élève ; • Développer les projets d'inclusion des élèves dans les classes de l'école élémentaire en concertation avec l'équipe enseignante ; • Organiser des actions pédagogiques au plus près des besoins de chacun ; • Travailler en lien étroit avec les différents enseignants de l'école pour faciliter l'inclusion dans les classes ; • Participer aux réunions des équipes de suivi de la scolarisation (ESS) permettant la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS) ; • Réaliser des bilans réguliers du fonctionnement du dispositif et les transmettre à l'IEN de circonscription ; • Accompagner les équipes à l'accueil des élèves TSA.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître la psychologie de l'enfant ayant des TSA ; • Avoir le sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe ; • Développer un niveau d'enseignement expert, adapté aux troubles du spectre autistique (TSA) ; • Être une personne ressource pour les familles et l'équipe pédagogique ; • Avoir des capacités d'écoute, de communication, d'adaptabilité et de médiation ; • Être capable d'organiser et d'animer des formations sur la thématique des TSA ; • Pouvoir intégrer le pôle ressource académique.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du CAPSAIS ou du CAPA-SH option D ou du CAPPEI coordonner une ULIS ou une UE (TFC, TSA) ; • Posséder une bonne connaissance des troubles du spectre autistique.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant chargé d'une ULIS TFC de lycée professionnel
	PLACE DU POSTE	L'enseignant chargé d'une ULIS est placé sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN CTR-ASH et sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement où il est affecté.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'ULIS constitue au sein du lycée professionnel un dispositif ouvert permettant l'organisation de parcours personnalisés au bénéfice des élèves orientés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Ces parcours sont fondés sur l'alternance modulée de regroupements pédagogiques hors de la classe de référence et de périodes de formation centrée sur la qualification, voire sur la certification, autorisant la continuité des parcours de formation. L'enseignant chargé de l'ULIS fait partie de l'équipe pédagogique du lycée.
	MISSIONS	L'action du coordonnateur d'ULIS s'organise autour de trois axes : <ul style="list-style-type: none"> - l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS ; - la coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs ; - le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource. Il doit pouvoir : <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les parcours individualisés des élèves présentant des troubles des fonctions cognitives, dans une perspective de réponses souples et évolutives adaptées à leurs besoins spécifiques ; • Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe ; • Gérer l'ensemble des regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que ceux prévus par les projets de formation professionnelle individuels des élèves ; • Rechercher pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, sociaux et professionnels, au sein de leur classe et lors des stages en entreprise, afin de les accompagner vers une formation qualifiante voire diplômante.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la participation des élèves de l'ULIS aux activités pédagogiques, éducatives et professionnelles, dans les classes du lycée, de manière régulière ou ponctuelle ; • Faciliter l'enseignement des PLP en leur fournissant informations et appui pédagogique ; • Coordonner dans les emplois du temps les accompagnants d'élèves en situation de handicap ainsi que les interventions des personnels de services spécialisés (SESSAD) ; • Favoriser en équipe la préparation de l'insertion professionnelle.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ; • Savoir analyser leurs besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique de l'ULIS, partie intégrante du projet d'établissement, ainsi que dans chaque projet personnalisé ; • Savoir engager une démarche contractualisée entre LP, IMPRO et entreprise ; • Etre en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluri-professionnelle.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	CAPA-SH, ou 2CA-SH option D ou CAPPEI correspondant à l'ULIS TFC
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Indemnité enseignant spécialisé (IR 408) – Indemnité forfaitaire (IR 1994) – Indemnité REP ou REP + si classement établissement d'affectation
	MODALITES DE CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> • Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.